

Tour en Maurienne

Entrée au chapeau - buvette - vente de pains - bugnes
Pot de l'amitié

SAMEDI 14 DECEMBRE 2024 20H30

CONCERT DE NOEL

ENSEMBLE VOCAL

LES VOIX DU PRINCENS

SALLE LEOPOLD DURBET

HERMILLON



Le Conseil municipal de La Tour-en-Maurienne s'est réuni le **mardi 12 novembre 2024 à 18 heures**, salle des commissions, en mairie de Pontamafrey, sous la présidence de Monsieur DURBET Yves, Maire. Il est procédé à l'appel des conseillers municipaux, le Maire constate que le quorum est atteint.

Membres présents : DURBET Yves, FALQUET Philippe, FRUMILLON Michel, BOCHET Danielle, FRUMILLON Mireille, STASIA Jean-Michel, REYNAUD Claude, NORAZ Alain, OLIVE Philippe, DOMINJON Alain, DEFUNTI Elisabeth, VALENZANO Justine, MORRUGARES-BAROU Sabine, DUPRAZ-CHAUDET Laure, POLTRON Martine, VALLIN Rémi (arrivé à 18h20)

Membres représentés : BERNARDET Sophie (a donné procuration à BOCHET Danielle)
AVANZI Louis (a donné procuration à OLIVE Philippe), TRUCHET Anaïs (a donné procuration à VALENZANO Justine)

Date de la convocation : 05 novembre 2024

Approbation du compte-rendu du conseil municipal du 23 septembre 2024.

Secrétaire de séance : DOMINJON Alain

Monsieur Le Maire soumet à l'assemblée l'ajout de 3 points à l'ordre du jour.

Vote: 18 Pour

Ordre du jour

- 1 - Personnel communal : création d'un emploi,
- 2 - Tarifs de location des gîtes de Montpascal,
- 3 - Prime de fin d'année,
- 4 - Demande de subvention DSIL/DETR Aménagement de voirie Mairie d'Hermillon,
- 5 - Convention adhésion service médecine préventive CDG73,
- 6 - 80 ans de la Libération - protocole d'accord,
- 7 - Attribution de compensation - compétence mobilité,
- 8 - Bilan de l'artificialisation des sols,
- 9 - Convention de servitude Enedis,
- 10 - Avancement de grade, modification du tableau des emplois,
- 11 - Demande subvention DSIL/DETR Travaux Mairie d'Hermillon,
- 12 - Questions et informations diverses.

1 - Personnel communal : création d'un emploi

Suite à l'inaptitude d'un agent d'animation à remplir ses fonctions, la collectivité lui a proposé de changer de filière et de rejoindre le service administratif par voie de détachement. Après acceptation de l'agent qui travaille à mi-temps, il est proposé la création d'un poste d'adjoint administratif à temps non complet à compter du 17 novembre 2024. Monsieur le Maire soumet à l'assemblée la création de ce poste.

Vote : 18 Pour

2 - Tarifs de location des gîtes de Montpascal

Monsieur le Maire informe le conseil municipal qu'il est nécessaire de modifier les tarifs des locations des gîtes de Montpascal, fixés lors du conseil municipal du 23 septembre dernier.

Les tarifs doivent être définis à l'euro près pour les gîtes de France.

Il présente le tableau rectifié comme suit:

Saison	Dates	Tarif à la nuitée par Gîte	
		103 Le Mélèze	104 Le Grand Coin
Basse	Du 07/09/2024 au 21/12/2024 Du 08/03/2024 au 05/04/2024 Du 03/05/2025 au 14/06/2025	32 €	38 €
Moyenne	Du 04/01/2025 au 08/02/2025 Du 05/04/2025 au 03/05/2025 Du 14/06/2025 au 05/07/2025 Du 23/08/2025 au 30/08/2025	44 €	56 €
Haute	Du 21/12/2024 au 04/01/2025 Du 08/02/2025 au 08/03/2025 Du 05/07/2025 au 23/08/2025	69 €	80 €
Forfait ménage / désinfection de fin de séjour :		50 €	70 €

Vote : 18 Pour

**PLATEFORME INTERACTIVE
SIGNALEMENT
AMBROISIE**

1 COMMENT PARTICIPER À LA LUTTE CONTRE L'AMBROISIE ?

2 SIGNALER LES PLANTS D'AMBROISIE (procédure qui sur le site SIGNALEMENT-AMBROISIE.FR)

3 VOTRE SIGNALEMENT EST REÇU PAR LE REPERTE DE LA COMMUNE

4 IL COORDONNE LES ACTIONS DE LUTTE POUR ELIMINER L'AMBROISIE

L'AMBROISIE, UNE PLANTE DANGEREUSE POUR LA SANTÉ : CHACUN PEUT AGIR !

L'ambroisie est une plante envahissante dont le pollen est fortement allergisant. Agir contre l'expansion de cette plante est un enjeu de santé publique qui requiert l'implication de tous.

Que faire si j'en vois ?

- Sur ma propriété : je l'arrache !
- Hors de ma propriété et sur un terrain public, s'il y a seulement quelques plants : je l'arrache !
- Hors de ma propriété, s'il y a en a beaucoup : je signale la zone infestée grâce à SIGNALEMENT-AMBROISIE :
- www.signalement-ambroisie.fr
- L'application mobile Signalement-ambroisie
- email : contact@signalement-ambroisie.fr
- telephone : 0 972 376 888



COMMENT RECONNAÎTRE LA PLANTE D'AMBROISIE ?

- Feuilles du même vert clair sur les deux faces
- Pas d'odeur quand on les froie dans la main



3 - Prime de fin d'année

Monsieur le Maire rappelle le principe de continuité de l'octroi de la prime de fin d'année aux agents qui en bénéficiaient au sein des communes historiques. Cette prime sera versée en novembre.

Vote : 19 Pour

4 - Demande de subvention DSIL/DETR 2025

Monsieur le Maire rappelle le projet de travaux d'aménagement de voirie et de parking devant la mairie d'Hermillon. Ces travaux d'un montant estimé à 243 563€ HT seront réalisés lorsque les travaux de rénovation de la mairie d'Hermillon seront achevés.

Il propose de solliciter l'Etat dans le cadre de la dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR) et/ou de la dotation de soutien à l'investissement public local (DSIL) 2025.

Vote : 19 Pour

5 - Convention d'adhésion au service de médecine préventive du centre de gestion de la fonction publique territoriale de la Savoie

Monsieur le Maire rappelle au Conseil municipal que les collectivités doivent disposer d'un service de médecine préventive dans les conditions définies à l'article 108-2 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale.

Le Maire indique que le Centre de Gestion de la Fonction Publique de la Savoie met en œuvre un service de médecine préventive auquel la commune de la Tour-en-Maurienne adhère depuis 2019. La convention est à renouveler pour la période de 2025 à 2029.

Il est proposé au conseil municipal d'autoriser le Maire à signer cette convention d'adhésion au service de médecine préventive du CDG.

Vote : 19 Pour

6 - Protocole d'accord pour le financement des cérémonies de commémoration des 80 ans de la Libération

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que plusieurs collectivités se sont coordonnées pour organiser les commémorations des 80 ans de la libération. Les frais engagés (notamment pour la communication, le transport, les animations, etc.) ont été avancés par la commune de St-Jean-de-Maurienne. Ils sont à partager de manière équitable entre les communes de St-Jean-de-Maurienne, Valloire, Montricher-Albanne, la Tour-en-Maurienne, Villargondran et St Julien-Montdenis.

Monsieur le Maire demande à l'assemblée délibérante d'approuver le protocole d'accord en vue du remboursement de la commune de St-Jean-de-Maurienne pour les frais qu'elle a engagés, soit 1000€ pour la commune de La Tour-en-Maurienne.

Vote : 19 Pour

7 - Attribution de compensation 2024 - compétence mobilité

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal qu'en 2022, la région a souhaité récupérer la compétence mobilité

(transport) de la 3CMA afin d'avoir la globalité de la gestion des transports de son territoire. La 3CMA a conservé depuis 2022 une provision de 23 262€ pour renforcer les rotations et le développement des futures mobilités. La CLECT (Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées), réunie le 2 octobre 2024, a proposé de restituer aux communes concernées cette provision répartie de la manière suivante :

RETOUR D'AC AUX COMMUNES	
LA TOUR-EN-MAURIENNE	359 €
SAINT-JEAN-DE-MAURIENNE	22 500 €
SAINT-JULIEN-MONTDENIS	403 €
TOTAL	23 262 €

Monsieur le Maire propose d'approuver la révision libre des attributions de compensation 2024 selon les montants précisés ci-avant.

Vote : 19 Pour

8 - Bilan d'artificialisation des sols - Pontamafrey-Montpascal

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal La loi dite « Climat et résilience » n° 2021-1104 du 22 août 2021 complétée par la loi n° 2023-630 du 20 juillet 2023, qui fixe l'objectif d'atteindre le « zéro artificialisation nette des sols » (ZAN) en 2050, avec un objectif intermédiaire de réduction de moitié de la consommation d'espaces naturels, agricoles et forestiers (ENAF) sur 2021-2031 par rapport à la décennie précédente. Cette trajectoire progressive est à décliner territorialement dans les documents d'urbanisme.

La loi climat et résilience prévoit que les communes couvertes par un RNU (Règlement National d'Urbanisme), comme c'est le cas pour le secteur de Pontamafrey-Montpascal, dressent un bilan de la consommation d'ENAF. Suivant les informations transmises par les services de la DDT, la consommation de la commune déléguée de Pontamafrey-Montpascal est de l'ordre de 1,4ha.

M. le Maire propose de valider ce calcul de la consommation d'espaces naturels agricoles et forestiers et de l'ajouter à celui déjà défini lors du Conseil Municipal du 24 juillet dernier pour Hermillon.

Vote : 19 Pour

9 - Convention de servitude Enedis

Afin d'améliorer la qualité de desserte et d'alimentation du réseau électrique de distribution publique, une convention de servitude de passage de réseau doit être signée entre la commune et Enedis sur les terrains situés au "Fond des Contamines" à Hermillon.

Les travaux envisagés permettront de renforcer le réseaux et d'alimenter la société SOFATRANS pour l'installation de bornes de recharges électriques, en vue de l'acquisition de véhicules électriques (Poids lourds).

10 - Avancement de grade - Modification du tableau des emplois

Monsieur le Maire informe le conseil municipal qu'en raison du droit à l'avancement de grade par ancienneté, un agent peut prétendre à l'accès au grade d'adjoint administratif principal 2ème classe. Il propose d'acter la modification du tableau des emplois comme suit :

Filière	Catégorie	Grade d'emploi	Ancien effectif	Nouvel effectif
Administrative	C	Adjoint administratif 2 ^{ème} classe	2	1
Administrative	C	Adjoint administratif principal 2 ^{ème} classe	1	2

Vote : 19 Pour

11 - Demande de subvention DSIL/DETR 2025 travaux Mairie d'Hermillon

Monsieur le Maire rappelle les travaux en cours pour la rénovation et l'extension de la mairie d'Hermillon.

La demande de subvention déposée pour ces travaux au titre de la DETR/DSIL 2024 ayant été refusée, Monsieur le Maire propose de renouveler cette demande au titre de la DETR/DSIL 2025.

Vote : 19 Pour

12 - Questions et informations diverses

Alain DOMINJON informe le Conseil Municipal que plusieurs administrés se plaignent que des travaux soient effectués sur la commune sans les demandes d'autorisation d'urbanisme nécessaires. Il propose de diffuser sur le bulletin municipal une information pour préciser dans quels cas une demande doit être déposée.

Pour plus d'information, nous vous invitons à consulter le site internet de la commune en utilisant le lien suivant :

<https://www.latourenmaurienne.fr/urbanisme.html>

Elisabeth DEFUNTI précise qu'un camping-car stationne depuis longtemps sous le rocher d'escalade d'Hermillon.

Cérémonie des Vœux à la population 2025 : le samedi 04 janvier 2025 à 19h00 à l'espace Léopold DURBET à Hermillon

Séance levée à 18h45.



CONCERT DE NOËL
FAMILIAL ET INTERACTIF
« Les flûtes de Marsyas »
DUO DE FLÛTISTES
Suivi du goûter avec le Père Noël
Médiathèque d'Hermillon
Samedi 14 décembre à 15h30
04 79 59 64 82
celine.aguettaz@latourenmaurienne.fr